



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Séance du Conseil Municipal
du Mercredi 18 Décembre 2024**

Affaire n° 6 - Délibération N° 2024-12/079

Rectification de la délibération n° 2024-03/005 du 04 Mars 2024 portant mise au rebut ou de vente de biens désuets ou amortis.

L'an deux mille vingt-quatre et le Mercredi dix-huit Décembre à dix-huit heures et trente-huit minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FRANCOIS, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PERIAN, Maire.

		Nombre de Conseillers en exercice : 33			
		PRÉSENTS	PROCURATION À	ABSENTS	EXCUSÉS
		24	04	04	01
		Nombre de Conseillers votants : 28			
M. Jean-Luc PERIAN	Maire	x			
M. Jean SUEDOIS	1 ^{er} Adjoint	x			
Mme BROSIUS Myriam Lucie	2 ^{ème} Adjoint	x			
M. VINGADASSAMY Eddy	3 ^{ème} Adjoint	x			
Mme CAMIER Barbara	4 ^{ème} Adjoint	x			
M. Patrice BABOURAM	5 ^{ème} Adjoint	x			
Mme Nelly SEJOR	6 ^{ème} Adjoint	x			
M. Michael COPANEL	7 ^{ème} Adjoint	x			
Mme Annick Claude Claire LABRY	8 ^{ème} Adjoint	x			
M. Terry LENDO	9 ^{ème} Adjoint		Mme Myriam Lucie BROSIUS		
M. Alain PARSHAD	Conseiller Municipal	x			
Mme FERLY Lydie	Conseiller Municipal	x			
Mme Muguette DAIJARDIN	Conseiller Municipal		Mme Gladys LISON		
Mme Sonia DIEUPART-RUEL	Conseiller Municipal	x			
M. ABELA Jean-Marie	Conseiller Municipal	x			
M. ALBERT Richard	Conseiller Municipal		Mme Nelly SEJOR		
M. LORIDON Eddy	Conseiller Municipal	x			
M. Julien YENGADESSIN	Conseiller Municipal	x			
Mme Sandra SENELLIER	Conseiller Municipal	x			
M. Olivier POININ	Conseiller Municipal	x			
Mme Gladys LISON	Conseiller Municipal	x			
Mme JEANNY-EVARISTE Nataelle	Conseiller Municipal	x			
Mme BADDHA-MOURADI Alda Viviane	Conseiller Municipal	x			
M. MAUSSE Michel	Conseiller Municipal			x	
Mme LOSBAR Yvonne	Conseiller Municipal			x	
M. MARY Teddy	Conseiller Municipal	x			
Mme PAVIOT Lydie	Conseiller Municipal		M. Teddy MARY		
M. HIRA René	Conseiller Municipal			x	
M. DUVERGER Maurice	Conseiller Municipal			x	
Mme CAZIMIR Marina	Conseiller Municipal				x
M. VEYRIER Didier	Conseiller Municipal	x			
Mme PEROUMAL Sophie	Conseiller Municipal	x			
Mme CHIPOTEL Véronique	Conseiller Municipal	x			

Envoyé en préfecture le 26/12/2024
 Reçu en préfecture le 26/12/2024
 Publié le 30/12/2024
 ID : 971-219711256-20241218-413-DE

Le quorum étant atteint, vingt-quatre (24) Conseillers étant présents et quatre (04) représentés, le point est mis en discussion par le Président.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), Madame Nataelle JEANNY-EVARISTE, est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

Le Conseil Municipal a adopté au cours de sa séance du 04 Mars 2024, la délibération n° 2024-03/005 portant mise au rebut ou de vente de biens désuets ou amortis.

Suite à une erreur constatée à posteriori dans le corps de la délibération, il vous est proposé de la modifier.

En effet, le véhicule mentionné ci-après a été inclus par inadvertance dans la liste de ceux à mettre au rebut ou en vente.

MARQUE	MODÈLE	AFFECTATION	IMMATRICULATION	DATE DE MISE EN CIRCULATION	ÉTAT / REMARQUE
RENAULT	MASTER	SERVICES TECHNIQUES (PU)	BV-819-JG	22/09/2011	Châssis coupé – état intérieur défectueux – absence de siège arrière

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1311-1 ;

Vu la Loi n° 82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu l'article L.3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Vu la circulaire interministérielle CD-6955 du 31 Décembre 1996 relative à l'inventaire des actifs ;

Vu la Délibération n° 2024-03/005 du Conseil Municipal du 04 Mars 2024 portant mise au rebut ou de vente de biens désuets ou amortis ;

Considérant que, de nombreux véhicules communaux, très anciens, sont devenus soit obsolètes, soit hors d'usage ;
Ayant entendu l'exposé de son Rapporteur, Madame Laura DIEUPART-RUEL, Directrice des Services Techniques ;
Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1 : DE DONNER déclassement du domaine public au domaine privé de la commune, les véhicules suivants :

Catégorie / Type	Marque	Modèle	Immatriculation	Affectation	Date de mise en circulation	Nombre d'années	Kilométrage	Etat / Remarque
Auto	PEUGEOT	3008	DE-358-RZ	Cabinet	07/04/2014	10	105762	Coût réparation élevé : 11 000 €HT
Auto	RENAULT	TRAFIC	BK-887-RC	MPB	21/03/2011	13	131797	Réseau électrique HS/Véhicule dépiécé
Auto	CITROEN	C4	BZ-702-SB	DGA	2011	13	120000	Boite automatique HS/coût réparation : 7 000 €HT
Auto	PEUGEOT	EXPERT	784-AZJ-971	PU	31/01/2008	16	180000	Véhicule vétuste : Mauvais état (int. et ext).
Auto	PEUGEOT	PARTNER	BK-054-PL	Coursier / Mairie	18/03/2011	13	130000	Moteur HS - véhicule dépiécé
Auto	RENAULT	MASTER	BV-821-JG	PU	22/09/2011	13	90000	Carrosserie HS-Benne HS - véhicule dépiécé.
Auto	PEUGEOT	BOXER	707-AXC-971	Caisse des Écoles	29/09/2005	19	-	Etat général du véhicule défectueux : coûts des travaux trop importants

Engin	RENAULT	NACELLE	BV-822-JG	VRDESH	22/09/2011	13	-	Tuyauterie de freins HS : coûts des réparations trop importants
Auto	NISSAN	PATHFINDER	AL-512-CN	Police Municipale	04/02/2010	14	-	Pompe d'injection HS, toiture défectueuse: montant des réparations trop élevé

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à les mettre au rebut ou à la vente aux plus offrants.

Article 3 : D'ENREGISTRER les recettes éventuelles sur le compte budgétaire adapté.

Article 4 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture
le26/12/2024.....
Et publication ou notification
du30/12/2024.....
Affichée en Mairie, le
.....30/12/2024.....

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire



Jean-Luc PERIAN.



Envoyé en préfecture le 26/12/2024

Reçu en préfecture le 26/12/2024

Publié le 30/12/2024

ID : 971-219711256-20241218-413-DE

